

Randonnée Pédestre

<i>Critères pour l'obtention du label</i>	
<u>Obligatoires</u>	<u>Complémentaires</u>
<p>Travail/liaison avec l' (les) Office(s) de Tourisme afin de favoriser l'organisation, la connaissance et la promotion de la manifestation organisée : communiquer info sur les randonnées organisées par les associations sur le territoire aux OT pour saisie dans base de données régionale d'info touristique (LEI) qui permet remontée sur site Internet ADRT et sites des OT alimenté par LEI</p>	<p>La randonnée est organisée en fonction d'une thématique définie (itinéraire, lieux, public cible, etc.).</p> <p>Son appellation devra être en ce sens évocateur du thème, dans la mesure du possible.</p>
<p>Proposer différentes distances, différents circuits afin d'ouvrir le plus possible la randonnée à des publics différents.</p> <p>50% de la distance des circuits devra être organisée sur le département de la Creuse ou à défaut 1 circuit entier.</p>	<p>Mise en place de ramassage/transports collectifs – covoiturage privilégié - <u>si le point de départ est différent de l'arrivée</u></p>
<p>Restauration/buvette sur le circuit ou après la manifestation</p>	<p>Animations/brocantes/marchés de produits locaux organisés en parallèle de la manifestation</p>
<p>Actions en faveur de la gestion des déchets (respect de l'environnement) : tri sélectif, ramassage des déchets, gobelets à disposition et balisage éphémère <u>a minima</u></p>	<p>Passage sur des itinéraires balisés (permanent ou non) ou accompagnement réalisé (guide)</p>
<p>Ouverture de la randonnée à des publics extérieurs à la structure organisatrice</p>	<p>L'association organisatrice adhère à l'Office de Tourisme de son territoire.</p>
<p>Mettre en place un outil d'analyse de la fréquentation (nombre de participants, origine géographique, pratique en groupe ou en individuel, etc.) – questionnaire court par exemple à diffuser par les organisateurs (possibilité appui de l'ADRT pour la mise en place)</p>	<p>Présence de services sur le(s) tracé(s) de la manifestation (sanitaires au départ et à l'arrivée au minimum, parking ou stationnement organisé, points d'informations touristiques, commerces, etc.)</p>
<p>Répondre à l'enquête de fréquentation annuelle de l'ADRT dans le cadre de sa mission d'observation de l'activité touristique</p>	<p>Organisation d'un dispositif médical ou de secours : référent habilité, matériels,...</p>
<p>Etre affilié à une fédération du secteur de la randonnée (FF Randonnée ou UFOLEP principalement)</p>	

Pour obtenir le label, la manifestation doit remplir les conditions :

- des 8 critères obligatoires
- et d'au moins 5 des 7 critères complémentaires.

IMPORTANT : 1 seul évènement sera labellisé par date à compter de 2019, dans le but de limiter la concurrence entre organisation et d'élargir l'offre aux pratiquants.

En cas de réception de plusieurs dossiers de candidature pour une même date, le jury réunissant l'ensemble des partenaires sélectionnera l'évènement remplissant le plus de critères. Une attention particulière doit être portée sur l'information communiquée et détaillée dans les dossiers.